

## PREFET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Arrêté portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques de la niche avec la statuette en bois qu'elle abrite à DONZENAC (Corrèze)

## LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 30 août 1967 portant inscription au titre des monuments historiques de la niche avec la statuette en bois qu'elle abrite se trouvant sur le mur extérieur de l'immeuble situé à l'angle de la place du Marché et de la rue conduisant à l'Église à DONZENAC (Corrèze),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 19 mars 2019,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que la niche avec la statuette en bois qu'elle abrite ne présente plus au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la démolition complète de cet immeuble pour construire la halle.

## ARRÊTE:

Article 1<sup>er</sup>: L'arrêté en date du 30 août 1967 susvisé portant inscription au titre des monuments historiques de la niche avec la statuette en bois qu'elle abrite se trouvant sur le mur extérieur de l'immeuble situé anciennement à l'angle de la place du Marché et de la rue conduisant à l'Église à DONZENAC (Corrèze), sur la parcelle n° 207p figurant au cadastre section G, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrête, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Bordeaux, le - 5 SEP. 2019

La Préfète de région

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOY-ADEBLE